



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

**N° de la demande** 2010-5057

**Demande :** B.2.1 – Propriétés chimiques nouvelles ou modifiées d'une préparation commerciale ou d'un concentré de fabrication – garantie

**Produit :** Générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 1200

**N° d'homologation :** 30296

**Matières actives (m. a.) :** Dispositif

**N° de document de l'ARLA :** 2369896

### Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le nouveau générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 1200 pour piscines et spas de classe commerciale dans la CU 29 (Piscines).

### Évaluations sanitaires

Le chlore est utilisé depuis longtemps comme agent antimicrobien dans les piscines et les spas. Les concentrations de cuivre proposées sont inférieures aux valeurs d'usage actuelles et à celles qui sont stipulées dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable, et les concentrations cibles de chlore et de cuivre correspondent aux valeurs qui sont actuellement homologuées pour ce profil d'emploi. Par conséquent, aucune donnée sur la toxicité n'est exigée.

Une évaluation sanitaire qualitative a été effectuée pour l'homologation d'un nouveau dispositif, le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 1200, qui produit du chlore pour supprimer les bactéries et les algues dans les piscines et les spas. L'exposition au chlore et au cuivre des baigneurs et des personnes qui manipulent ce dispositif ne devrait pas dépasser l'exposition résultant des utilisations qui sont actuellement homologuées.

### Évaluation de la valeur

Des données sur l'efficacité provenant d'un essai effectué en triple en laboratoire ont été soumises pour confirmer la quantité quotidienne de chlore résiduel libre (CRL) produite par le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 1200. Dans les conditions idéales reproduites aux fins des essais, l'appareil a généré une quantité maximale de CRL de 3,8 kg par jour dans le volume maximal indiqué sur l'étiquette (150 000 L). Cependant, dans des conditions normales, le dispositif génère plutôt 2,88 kg de CRL, une quantité suffisante pour l'obtention des concentrations de CRL recommandées. Par conséquent, l'utilisation du générateur de chlore

automatique ECO-matic COMM 1200 dans les piscines et les spas de classe commerciale est acceptable.

## **Évaluation des propriétés chimiques et évaluation environnementale**

Aucune évaluation chimique ou environnementale n'a été requise pour la présente demande.

## **Conclusion**

L'ARLA a évalué les renseignements disponibles sur le générateur de chlore automatique ECO-matic COMM 1200 et elle a jugé qu'ils sont suffisants pour appuyer son homologation complète.

## **References**

<b>PMRA Document Number</b>	<b>Reference</b>
1969887	2009, CSA/UL Approval Letters, DACO: 0.8.9
2008298	2010, Trial Chlorine Output Test COMM1200, DACO: 10.2.3.4(A)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.